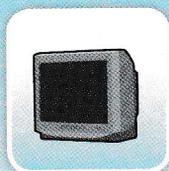


# Besoin de vous débarrasser d'un appareil électrique ?



➤ TROUVEZ LA SOLUTION

# La seconde vie, pourquoi c'est important ?

## Respecter l'environnement

Parce que les appareils électriques et électroniques peuvent contenir des substances polluantes, il est important de les traiter selon des normes environnementales strictes.



Les réfrigérateurs contiennent des gaz CFC qui peuvent détruire la couche d'ozone s'ils ne sont pas neutralisés. Pensez à rapporter votre réfrigérateur en point de collecte pour qu'il soit dépollué !

## Préserver les ressources naturelles

Recycler ses appareils électriques, c'est réutiliser de la matière que l'on ne sera pas obligé de puiser dans les ressources naturelles.



Le plastique recyclé d'un aspirateur peut être réutilisé dans la fabrication de pièces automobiles !

## Favoriser la prévention et l'emploi en France

Pour offrir une seconde vie à votre appareil, Eco-systèmes vous invite à privilégier le don. Les appareils remis aux associations seront soit revendus à prix réduit, soit recyclés dans des sites de traitement spécialisés.

Dans tous les cas, votre geste est source d'activité pour les 3 500 personnes employées par la filière de collecte et de recyclage en France.



Près de 1 500 contrats en insertion dans l'économie sociale et solidaire ont été créés !



### Les engagements Eco-systèmes

1. Un appareil usagé, une solution appropriée
2. Un appareil traité, des polluants neutralisés
3. Un appareil recyclé, des ressources économisées
4. Un appareil réutilisé, des emplois mieux préservés



## Déposez votre appareil dans un point de collecte garanti



MAGASIN

Confiez votre appareil au magasin ou au livreur lors de l'achat d'un nouvel équipement

Vous pouvez aussi, sans obligation d'achat, déposer vos petits appareils dans l'un des nombreux meubles verts installés en magasin.



DÉCHÈTERIE

Vous pouvez déposer tous vos appareils électriques hors d'usage (grands et petits) à la déchèterie de votre commune

(voir conditions d'accès avec votre mairie).



## Donnez-le à une association

Si votre appareil fonctionne, donnez-le à Emmaüs ou Envie. Il sera remis en état et revendu à prix réduit ou, à défaut, confié à Eco-systèmes pour être recyclé.



Sinon, pourquoi pas échanger ou réparer...



Pour en savoir plus : [www.eco-systemes.fr](http://www.eco-systemes.fr)

## Anciens appareils électriques : devenez incollable !



**L'éco-participation** que vous payez à l'achat d'un appareil électrique neuf correspond au coût **de collecte, de dépollution et de recyclage** des anciens appareils. Ce n'est pas une taxe, mais une participation financière au fonctionnement de la filière agréée. Elle est affichée de manière visible et séparément du prix du produit.

**À l'achat** d'un équipement neuf, votre revendeur a l'**obligation légale** de reprendre votre ancien appareil électrique **gratuitement** (en magasin ou à la livraison).

Désormais, les magasins (avec une surface de vente d'appareils électriques supérieure à 400m<sup>2</sup>) ont l'obligation de vous reprendre sans obligation d'achat vos petits appareils usagés (< à 25cm). Et oui, l'éco-participation sert aussi à ça !



**La poubelle barrée** est présente sur les appareils électriques. Elle signifie que votre appareil **devra être rapporté en point de collecte pour y trouver une seconde vie.**

Que devient  
mon appareil ?

